



SOCIÉTÉ DES AMIS
DE VERSAILLES

Assemblée Générale ordinaire de la Société des Amis de Versailles
Samedi 11 juin 2022 à 10h30
Orangerie du Château de Versailles

	Nbr de votants	Nbr de voix
Nombre de membres convoqués	4467	
Nombre de pouvoirs reçus	826	
Nombre d'électeurs inscrits	3641	4467
Nombre d'émargements	251	1039
Taux de participation	5,62%	23,26%

Monsieur Thierry Ortman, Président de la Société des Amis de Versailles déclare ouverte l'Assemblée Générale ordinaire à 10h40

« Mesdames, messieurs, chers amis, je suis heureux de vous accueillir à nouveau à l'Orangerie du château de Versailles après deux années marquées par la pandémie de coronavirus, qui n'avaient pas permis de nous rassembler.

Je remercie chacun et chacune d'entre vous de participer à l'assemblée de notre société d'Amis, plus que centenaire mais dont l'enthousiasme et le dynamisme de ses membres témoignent de sa vigueur.

Je remercie Madame Catherine Pégard, Présidente de l'établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles, de nous recevoir ici et nous faire l'amitié de sa présence. Je lui donnerai la parole avant que nous abordions l'ordre du jour.

Je remercie Monsieur Joël Cottin, chef du service des Jardins de Versailles, d'avoir eu la gentillesse de nous mettre à disposition des spécimens d'arbres et de plantes dont il a la responsabilité.

Enfin l'assemblée des amis ne serait pas ce qu'elle est sans la présence du Musée des châteaux de Versailles et Trianon, représenté cette année par Madame Gwenola Firmin, conservateur en chef, en charge des peintures du XVIIIe siècle au musée national des châteaux de Versailles et de Trianon, qui nous présentera les acquisitions de l'année écoulée.

Je donne la parole à Madame Catherine Pégard. »

Le Président remercie Madame Catherine Pégard et reprend la parole à 11h00.

« Avant de commencer le rapport moral, je voudrais rendre hommage à Monsieur Jean Guéguinou, Vice-Président de la Société des Amis de Versailles, qui nous a quittés le 21 juin 2021. Profondément attaché au château de Versailles, Jean Guéguinou est entré à la Société des Amis de Versailles en 2001, où il s'est engagé au sein du Conseil d'Administration avec passion et dévouement.

A partir de 2007, le Conseil d'Administration lui a confié la Direction de Versalia, la revue annuelle de la Société des Amis de Versailles.

Pour le remplacer au Bureau, le Conseil d'Administration du 14 décembre 2021 a élu Madame Véronique Bujon de l'Estang, Administrateur depuis 2016 et entrée au Bureau en 2020 en tant que Trésorier adjoint.

Pour la remplacer au poste de Trésorier adjoint, le Conseil du 14 décembre 2021 a également élu Monsieur Jérôme Plouseau, Administrateur depuis 2019. »

La convocation a été envoyée le 23 mai 2022 aux membres à jour de cotisation, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- 1 - Rapport moral et des activités présenté par le Président
- 2 - Rapport financier présenté par le Trésorier
- 3 - Rapport du commissaire aux comptes
- 4 - Approbation des comptes de l'année 2021 et affectation du résultat de l'exercice
- 5 - Approbation du legs de M. Elward Bresett
- 6 - Présentation du budget 2022 par le Trésorier et approbation du budget.
- 7 - Projets 2022 et 2023 présentés par le Président
- 8 - Approbation des cotisations 2023
- 9 - Renouvellement du conseil d'administration – vote à bulletin secret
- 10 - Questions diverses

1- Rapport moral 2021, Par Thierry Ortmans - Président
--

Nous sommes aujourd'hui 4 467 membres convoqués à cette assemblée 2022, dont :

- 244 membres Bienfaiteurs
- 949 membres Sociétaires
- 3 274 membres Adhérents
Dont 302 adhérents Jeunes Amis
Et 6 adhérents Personne Morale

2022 marque le retour à un niveau proche de celui d'avant la pandémie. Un peu plus de 400 d'entre vous sont revenus après une année sans cotisation. Je voudrais souligner aussi l'augmentation nette du nombre des nouveaux membres, qui sont 1 024 depuis l'année dernière.

Ces chiffres témoignent de votre fidélité, dont je vous remercie chaleureusement, mais aussi de la difficulté de renouveler et accroître le nombre de membres de la Société, ce qui est un enjeu majeur pour votre association.

La confusion avec la carte d'abonnement *1 an à Versailles* reste une des causes de la stagnation des chiffres que je viens d'évoquer.

Nous avons accueilli nos premiers adhérents « Personne Morale », selon le dispositif approuvé par l'assemblée 2021. Je remercie chaleureusement l'association ANPERE, le cabinet Développement Audit et Conseils, les Archives Généalogiques Andriveau, Sotheby's France, Nextstage AM et Finoleam, pour le soutien apporté aux projets de l'association au bénéfice du Château de Versailles, grâce à cette cotisation.

En 2021, pour les activités culturelles, malgré la pandémie et les périodes de fermeture du château de Versailles, la Société des Amis de Versailles s'est adaptée en proposant des visio-conférences et en transformant son programme d'activités trimestriel en un programme mensuel. Notre association a ainsi proposé 77 visites entre juin et décembre 2021, au Château et « hors les murs ». Elles ont accueilli 1 284 participants, c'est à dire environ 850 membres qui ont pu ainsi participer à une ou plusieurs activités.

Une vingtaine d'activités ont dû être annulées mais nous avons organisé, pour la première fois depuis très longtemps, une soirée ouverte à tous les membres le 9 septembre et nous le ferons dorénavant au moins une fois par an.

Le voyage initialement programmé en 2020 sur le thème de la « Rome du Bernin » a pu avoir lieu au second semestre. Je rappelle que selon le schéma mis en place en 2016, les voyages contribuent au financement des projets de mécénat. Deux excursions ont également été organisées, la première le long du Loir et la seconde à Nancy.

Je remercie très chaleureusement Madame Brigitte Brisset, membre du Conseil d'Administration, pour son implication enthousiaste dans l'organisation de ces voyages aux côtés de l'équipe de la Société. Je remercie également tous les partenaires qui nous ont permis d'enrichir l'offre culturelle proposée aux membres de la Société et de la faire connaître auprès d'un public plus large.

2021 est la 6ème année d'existence des Jeunes Amis : 302 jeunes amis ont été convoqués aujourd'hui, dont 212 nouveaux membres depuis l'année dernière.

66 d'entre eux ont découvert l'association grâce au pass Culture et une trentaine grâce au Pass Plus Yvelines Hauts-de-Seine.

Ces adhésions se répartissent par tranche d'âge :

27 enfants de moins de 10 ans, 58 adolescents de 10 à 15 ans, 217 jeunes de 16 à 25 ans.

Les Jeunes Amis ont été associés en 2021 à un projet de mécénat financé grâce à l'assurance-vie reçue de Madame Danièle Leblanc : le soclage et l'installation du canot de Marie-Antoinette dans la galerie des Carrosses. Pour mémoire, sa restauration avait constitué le projet 2019.

Les Jeunes Ambassadeurs ont pu assister à l'accrochage du canot et les Jeunes Amis de moins de 18 ans ont également été invités à découvrir le canot lors d'une visite exceptionnelle avec la conservatrice Hélène Delalex.

2021 est la troisième année du groupe des « Jeunes Ambassadeurs », les membres de 18 à 30 ans, qui comptent actuellement 202 membres dont 176 jeunes amis et 26 membres adhérents et Sociétaires. Les activités ont été restreintes du fait de la pandémie, mais les Jeunes Ambassadeurs ont été conviés à des rencontres, notamment avec le conservateur Alexandre Maral à l'occasion de l'exposition « Les Animaux du Roi », ainsi qu'à l'invitation de la Galerie Léage pour découvrir l'exposition « Petits Appartements. Au cœur de l'intimité du XVIIIe ».

Pour animer ce groupe, la Directrice de l'association s'appuie sur une dizaine de jeunes particulièrement engagés autour de Louis-Baptiste Moreau et Justine Cardoletti, qui ont assuré la coordination en 2021-2022. Nous les remercions chaleureusement pour leur engagement bénévole.

En 2021, la Société des Amis a maintenu son engagement en faveur du Château. La convention cadre qui était échue le 5 juin 2020 avait été prolongée et une nouvelle convention cadre a été signée le 3 novembre 2021 pour 5 ans, qui renforce les synergies entre l'association et l'établissement public.

- **L'association a contribué à l'enrichissement des collections du Château, avec quatre acquisitions** effectuées à la demande de l'Etablissement public :
 - Un tableau représentant la première visite du Roi Louis XVIII au château de Versailles grâce au mécénat de M. Franck Paquotte ;
 - Une cuillère de la batterie de cuivres de Trianon grâce au mécénat du forum Connaissances de Versailles ;
 - Huit assiettes à potage du service « à attributs et groseilles » du roi Louis XV grâce au legs de Mme Monique Genneret ;
 - Le portrait de « Marie-Antoinette, Dauphine », de Duplessis, pour le financement duquel la campagne d'appel aux dons est encore en cours, notamment pour des dons avec réduction d'IFI.

- **Six dons d'œuvres ont également été validés en commission d'acquisition de l'établissement public :**
 - Neuf gravures datées entre 1680 et 1720, par M. Franck Paquette ;
 - Un plan du premier étage de l'aile du Midi, Agence de Jules Hardouin-Mansart vers 1680, par M. Didier Doré et M. Franck Paquette ;
 - Douze photographies sur Versailles, fin du XIXème-XXème, par M. Didier Doré ;
 - Deux portraits, l'un de Philippe Vignon, *Portrait de Louise de Gontaut, marquise d'Urfé* et l'autre d'Alexandre Roslin, *Portrait de Charles-Armand-Antoine de Gontaut-Biron, duc de Gontaut*, offerts par Mme Michelle de Maistre ;
 - Un ensemble de treize ouvrages publiés entre 1681 et 1810, soit 108 volumes, pour la bibliothèque de Marie-Antoinette, offert par Mme Danielle Amouroux, en mémoire de Firmin et Marie-Jeanne Durand, relieurs à Valence ;
 - Deux paires d'appliques en bronze, l'une époque Régence, l'autre époque Louis XV, grâce à la générosité de Messieurs Jérôme Plouseau et Christophe Caramelle.

- **En 2021, nous avons aussi poursuivi notre engagement sur les campagnes de restauration du château, pour :**
 - 2 nouveaux bustes de la Cour de Marbre :
 - Le Buste de Sapho adopté par Mlle Madeleine Fauchoux- Bureau
 - Le Buste de Dame Romaine, adopté par Messieurs Pierre Constantin et Alain Péan-Chatelain

Ce sont à présent 29 bustes qui ont ainsi été restaurés grâce à vous !

 - Pour les jardins, le Bosquet de la Reine a été inauguré le 14 septembre 2021 avec les replantations de diverses essences végétales, notamment dans la salle des Cognassiers, grâce au legs de M. Jean-Claude Hubert et vos nombreux dons. Cette campagne a été complétée par l'adoption de quatre bancs en 2021 par l'intermédiaire de la Société des Amis de Versailles.
 - Un tilleul a également été adopté pour la campagne de l'allée aux Mortemets.

- Les conventions pour deux restaurations particulières ont été signées en 2021 :
 - la restauration d'une pendule, qui sera présentée dans l'exposition « Louis XV, goûts et passion d'un roi », grâce au mécénat d'Iselin Art Advisory Ltd. et William Iselin.
 - et la restauration des esquisses de Jean-Baptiste de Champaigne qui ont été présentées dans l'exposition « Les Animaux du Roi » et qui sont désormais exposées dans les salles d'histoire du rez-de-chaussée.

Enfin 2021, le beau chantier de restauration engagé en 2020 s'est poursuivi pour la bibliothèque du Dauphin. L'Appartement du Dauphin a réouvert au public le 1^{er} avril 2022 et vous pouvez y découvrir le décor en vernis martin qui a été restitué dans la Bibliothèque, grâce à vos nombreux dons et au soutien de la Fondation du patrimoine.

Les interventions pour le remeublement de la Méridienne et la restauration du bureau de Louis XIV se sont poursuivies et sont toujours en cours. Madame Catherine Pégard nous a donné des nouvelles rassurantes à ce sujet.

Le Grand Livre du Mécénat s'est donc enrichi de toutes ces opérations. A double entrée, par nom patronymique et par projet, il permet de conserver dans la mémoire de notre société les noms de tous ceux qui ont participé avec elle à la sauvegarde et à l'enrichissement de Versailles. Que tous soient remerciés !

Le Grand Livre est consultable au bureau de l'association, ainsi que sur le site internet de la Société. Grâce au soutien de la Fondation Banque Populaire Val de France, le projet de mise en place d'une application numérique est en cours. Le projet a pris un peu de retard mais se poursuit.

Les actions engagées pour le développement des ressources de l'association ont permis en 2021 de faire venir au château lorsqu'il a été ouvert, près de 100 dirigeants d'entreprises, de banques privées, ainsi que des notaires et conseillers en gestion de patrimoine.

Dans le cadre du développement des legs et donations, nous avons poursuivi nos efforts de communication dans la presse notariale et dans la presse grand public. Plusieurs personnes sont venues nous rencontrer dans le cadre de leur réflexion au sujet des legs, de leurs démarches, ou pour nous faire connaître leurs volontés. Bénédicte Wiart est à votre disposition pour répondre aux questions sur ces projets et les démarches à envisager. Sachez qu'il n'y a pas de petit legs et que chaque geste compte.

- Le 24/03/2021, **nous avons reçu l'assurance-vie de Madame Janine LAVAIVRE (1930-2020)** d'un montant de 15 356,84 €. Elle a été acceptée lors du Conseil d'Administration du 12/04/2021. Puis le Conseil d'Administration du 14/12/2021 a validé le principe d'affecter 5 000,00 € au financement du projet « Mécénat 2022 des Jeunes Amis ».
- Le 28/05/2021, nous avons été informés par le tribunal de Krefeld (en Allemagne) que **la Société des Amis de Versailles était légataire de Monsieur Hartmut BONGARTZ (1945-2021)**. Compte-tenu des difficultés à obtenir des informations concernant un actif net positif et sur l'avis de nos conseils dans le contexte des procédures en vigueur en Allemagne, le Conseil d'Administration a décidé de renoncer à ce legs en novembre 2021.

Le numéro 25 (2022) de notre revue Versalia est paru avant la fin de l'année 2021. Le partenariat avec la plateforme Persée permet aujourd'hui la consultation gratuite en version numérisée de tous les articles publiés de 1997 à 2019. Versalia a bénéficié pour la troisième année du généreux mécénat de la Fondation La Marck, Fondation sous l'égide de la Fondation de Luxembourg, avec un engagement annuel de 16 000 € pendant 5 ans.

Je salue ici et remercie pour son efficacité et sa compétence **le directeur de la publication Véronique Bujon de L'Etang** également membre **du conseil d'administration**. Je remercie aussi tous les membres du comité scientifique dont l'implication dévouée et bénévole permet de poursuivre la collection.

Dans le cadre du soutien à la publication d'ouvrages permettant d'enrichir et diffuser la connaissance de Versailles, la Société des Amis a partiellement financé l'ouvrage de Calin Demetrescu « Les ébénistes de la couronne sous le règne de Louis XIV », qui est paru en septembre 2021.

Enfin, nous avons bénéficié pour la deuxième année en 2021 d'un mécénat de compétences de la Banque Postale avec la mise à disposition d'un chef de projet informatique, ce qui nous permet de travailler à l'évolution de notre site internet.

Ainsi s'achève le rapport moral 2021, je tiens ici à remercier chacun des membres du bureau pour sa participation active et son dévouement, ainsi que chaque administrateur pour son engagement bénévole.

Notre Société bénéficie aussi d'un appui considérable de la part de plus de 20 bénévoles (adhérents, sociétaires ou bienfaiteurs), pour :

- l'accompagnement des visites,
- l'aide au bon déroulement de nos AG,
- l'organisation des voyages,
- la gestion administrative des membres,
- ainsi que des apports de compétence pour certains de nos projets de développement.

Que tous soient très chaleureusement remerciés.

Il ne vous étonnera pas que je veuille également remercier publiquement et chaleureusement **Bénédicte Wiart et son équipe** pour le travail accompli : Aline Constant, Stéphanie Leder, Katelÿn Marme, ainsi que Dilara Bozok et Béatrice Le Gac et tous les stagiaires que nous avons accueillis depuis la dernière assemblée : Lucie, Anna, Lison, Jonathan et Eve, ainsi que quatre stagiaires découverte.

Le rapport moral et des activités 2021 a été soumis au vote de l'assemblée à main levée :

Le rapport moral 2021 est adopté à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

2- Rapport financier, par Daniel de Beaurepaire- Trésorier

1. Informations significatives

- L'exercice 2021, comme celui de l'année 2020, est caractérisé par l'application du nouveau règlement comptable de l'Autorité des normes comptables applicable depuis le 1er janvier 2020. Pour les comptes de notre association, la seule modification concerne la variation des fonds dédiés qui est présentée en produits d'exploitation pour les reprises et en charges d'exploitation pour les dotations aux fonds dédiés.
- La crise sanitaire actuelle a continué de limiter les activités de votre association en 2021 et a ralenti l'encaissement des cotisations de nos adhérents. Cependant la solidité financière de la Société des Amis de Versailles n'a pas été remise en cause grâce à ses réserves de trésorerie et à la reprise des activités constatée au deuxième semestre 2021

2. Présentation des états financiers

2-1. Dépenses et recettes de mécénat

Au cours de l'année 2021, la Société des Amis de Versailles a dépensé ou engagé 363 505 € en faveur du Château de Versailles. Ce montant correspond aux dépenses suivantes :

- Acquisition d'un portrait de Marie-Antoinette par Duplessis pour 175 500 €
- Acquisition de huit assiettes à potage « attributs et groseilles » pour 49 700 €
- Restauration de deux tableaux de J.B. de Champaigne pour 8 521 €
- Restauration d'une pendule en ivoire tourné et bronze doré, mouvement de Lépine, pour 7 920 €
- Soclage du canot de Marie-Antoinette pour 6 704 €
- Aménagement de la salle des cognassiers du Bosquet de la Reine pour 50 000 €
- Adoption de dix tulipiers pour le Bosquet de la Reine pour 15 000 €
- Adoption d'un tilleul pour l'allée aux Mortemets pour 1 000 €
- Adoption de trois bancs installés dans la salle des cognassiers du Bosquet de la Reine pour 24 000 €
- Restauration d'un buste de la cour de marbre pour 5 000 €

- Acquisition d'une cuillère en cuivre Trianon et d'un tableau pour 3 084 €
- Nouveaux engagements en fonds dédiés pour 17 076 €.

Ces dépenses et engagements ont été financés par les dons affectés, les legs, la reprise de fonds dédiés et les dons libres comptabilisés en recettes de mécénat.

2-2. Charges et produits d'exploitation

Les frais généraux de l'association s'établissent à 564 261 €, en hausse de 48 466 € par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse provient notamment des frais de personnel qui s'élèvent à 297 926 € contre 262 614 €. En 2020 l'association a bénéficié de l'aide au chômage partiel et en 2021, on note au deuxième semestre le retour d'une salariée à temps complet et la titularisation d'un contrat CDD à partir de septembre.

Les autres frais subissent des variations non significatives à l'exception du poste « soirées membres » du fait de la reprise des activités à partir du second semestre qui s'élève à 16 458 € contre 2 687 € en 2020, des postes « site internet » et « assistance informatique » qui augmentent de 19 421 € à 30 235 € traduisant la poursuite du projet de changement du site internet. La crise sanitaire en 2021 a contribué à maintenir la réduction des dépenses des visites et conférences, de l'impression des programmes d'activité et des frais de tenue de l'assemblée générale.

Les produits d'exploitation, hors recettes de mécénat, s'élèvent à 434 065 € contre 518 867 € en 2020. Ces produits d'exploitation comprennent notamment les cotisations pour 379 000 € (cotisations versées de l'AG 2020 à l'AG 2021) contre 457 971 € en 2020. Conséquence directe de la pandémie elles sont en forte baisse de 78 971 €. Pour les mêmes raisons, on constate une diminution des participations des membres liées aux activités qui s'élèvent à 23 072 € contre 36 095 € en 2020.

En conséquence, on constate que les produits d'exploitation couvrent les charges d'exploitation et les dépenses de mécénat à l'exception de l'acquisition du tableau de Marie-Antoinette financée partiellement ce qui explique le déficit d'exploitation de 61 932 €.

2-3. Résultat de l'Association

Après prise en compte des produits financiers pour 4 902 € et de l'impôt sur les sociétés de 476 €, le déficit de l'exercice s'établit à 57 506 € contre un excédent en 2020 de 15 147 €.

2-4. Commentaires sur le bilan

Les fonds propres s'élèvent à 695 347 € contre 752 854 € au 31 décembre 2020. La trésorerie disponible à fin 2021 représente un montant de 1 465 256 €, soit une diminution de 116 501 € par rapport à 2020.

Les fonds dédiés, c'est-à-dire les dons et legs affectés à des projets et non encore utilisés à la fin de l'exercice 2021 représentent un montant de 151 269 €.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 423 574 € et comprennent une dette sur l'acquisition du portrait de Marie-Antoinette pour 175 500 € et un solde à régler à l'EPV de 125 000 € au titre de la restauration de la bibliothèque du Dauphin.

2-5. Bénévolat

Au cours de l'année 2021 les bénévoles ont consacré à votre association 1885 heures, soit près de 270 jours de travail. Ce bénévolat comptabilisé en contributions volontaires a été estimé à 78 982 €.

Par ailleurs, le mécénat de compétence de la Banque Postale a représenté un montant de 121 389 € correspondant à la mise à disposition d'un chef de projet informatique. Ce mécénat est présenté en prestations en nature dans la rubrique des contributions volontaires.

2-6. Dons en nature

Les dons en nature s'élèvent à 71 383 € en 2021 contre 2 624 € en 2020.

Nous noterons principalement :

- Portrait de Louise de Gontaud par Philippe Vignon estimé à 18 000 €
- Portrait de Charles, Armand, Antoine de Gontaud par Alexandre Roslin estimé à 32 000 €
- Ensemble de 13 ouvrages anciens destinés à la bibliothèque de Marie-Antoinette estimé à 7 400 €
- Deux paires d'appliques estimées à 6 583 €.

3 - Rapport du commissaire aux comptes, Madame Fabienne Hontarrede - INTERNATIONAL AUDIT COMPANY

« En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Société des Amis de Versailles relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. »

Rapport Spécial sur les conventions réglementées :

« Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce. »

Le Président soumet l'approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes, prenant acte de l'absence de conventions réglementées, au vote à main levée de l'assemblée.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Contre : 0

Abstention : 0

4 - Approbation des comptes de l'année 2021 et affectation du résultat de l'exercice (vote à main levée)

Après avoir pris connaissance du rapport du trésorier et du rapport du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les comptes de l'exercice 2021.

Contre : 0

Abstention : 0

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité l'affectation du déficit de l'exercice 2021 s'élevant à 57 506 € en report à nouveau.

Contre : 0

Abstention : 0

5- Approbation du legs de M. Elward Bresett

Nous avons été informés le 27/04/2021 par Maître Antoine Billecocq, notaire à Paris (75006) que la Société des Amis de Versailles était légataire de Monsieur Elward Bresett, décédé le 12 mars 2021.

Aux termes d'un testament du 19 mars 2018, Monsieur Bresett a institué « pour légataire universel l'Association Diocésaine de Paris, à charge pour elle de délivrer le legs suivant : 45% de mes biens à la Société des Amis de Versailles, en ce compris une statuette en biscuit (...). »

Les documents transmis par l'étude Morel d'Arleux Notaires indiquent que les legs peuvent être exécutés, avec une part revenant à la Société des Amis de Versailles estimée à 882 400 €.

Nous avons reçu une attestation de valeur détaillée du notaire, conduisant à une estimation net vendeur comprise entre 1 120 000 euros et 1 200 000 euros, pour l'appartement de 85,80 m² Carrez, 26 rue des Francs-Bourgeois à Paris.

Le notaire propose aux légataires une vente en « immo-interactif ». Il s'agit d'un processus permettant de vendre un bien immobilier au meilleur prix du marché en réunissant les acquéreurs potentiels sur Internet, pendant une durée limitée, pour réaliser en ligne leurs offres d'achat, après avoir visité le bien. Le cédant peut ensuite choisir son acquéreur. Si ce schéma n'aboutit pas, nous pourrions envisager un processus plus classique.

La formulation du testament permet de considérer que ce legs n'est pas affecté. Le Conseil d'Administration du 14 décembre 2021 a approuvé ce legs, autorisé le Président à faire toutes démarches pour accepter ce legs, régulariser tous actes le concernant sous condition suspensive de l'accord de l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration a autorisé en outre le Président à déléguer ses pouvoirs pour régulariser les actes notariés.

Le Président soumet au vote l'adoption de la résolution suivante :

« L'Assemblée Générale accepte le legs de M. Bresett et autorise le Président à faire toutes démarches pour accepter ce legs, régulariser tous actes le concernant. L'Assemblée Générale autorise en outre le Président à déléguer ses pouvoirs pour régulariser les actes notariés et à signer tout contrat de vente d'un bien immobilier, pour un montant supérieur à 900 000 € net vendeur. »

Vote à main levée

Contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

6- Budget 2022, par Daniel de Beaurepaire - Trésorier

Le budget a été établi selon les mêmes principes que les années précédentes, mais en prenant en compte du mieux possible la diminution des risques liés à la pandémie actuelle. Ce budget a donc retenu des hypothèses plus optimistes que celles appliquées pour le budget 2021. Ainsi :

- Les cotisations sont prévues à 460 000 € en nette hausse par rapport à celles constatées sur l'exercice 2021 (379 000 €). Le montant retenu correspond à des cotisations encaissées pour 450 000 € au 1er avril 2022 majorées de 10 000 €.
- Les participations aux activités sont en forte augmentation pour s'établir à 90 000 € contre 23 072 € en 2021 ; les dépenses liées à ces activités sont en conséquence en augmentation : 60 000 € contre 11 224 €.
- Les dons libres s'élèvent à 65 000 €, constitués pour l'essentiel par 60 000 € de mécénat d'entreprises.
- L'utilisation des fonds dédiés pour 30 000 € permet de couvrir le financement du budget de communication.
- Enfin, il a été prévu de constater sur l'exercice 2022 le legs de M. Bresett pour 882 400 €.
- Les charges ont été déterminées en fonction de celles de l'année 2021 et des évolutions possibles. Les charges de personnel s'élèvent à 310 000 €, montant à comparer à 297 926 € en 2021. L'augmentation correspond notamment à la prise en compte de temps de travail complet pour deux salariés alors que sur l'année 2021 ces deux salariés étaient à temps partiel pour l'une et en CDD pour l'autre.
- Il faut noter une charge pour le projet d'amélioration du site internet de 25 000 € contre 30 236 € en 2021, et des frais de communication à 61 500 € contre 21 058 € en 2021.
- Les charges concernant les soirées des membres de l'Association sont prévues pour 33 000 € contre 16 458 € en prévision du nombre de réceptions prévues en 2022. Enfin, un montant de 30 000 € est alloué pour la tenue de l'Assemblée générale de l'Association.

Ce budget ne tient pas compte des dépenses de mécénat comme des recettes liées à l'utilisation des fonds dédiés, à l'exception du montant de 30 000 € évoqué précédemment.

Le budget 2022 fait apparaître un bénéfice de 879 650 € contre un déficit constaté sur l'exercice 2021 de 57 506 €. Ce résultat positif provient pour l'essentiel de la prise en compte du legs de M. Bresett.

Le budget 2022 a été soumis au vote de l'assemblée à main levée :

Le budget 2022 est adopté à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

7- Projets 2022-2023 présentés par le Président

Je voudrais commencer par vous parler des legs en cours et à affecter.

- Le legs à titre particulier de Monsieur Bernard AUXENFANS, décédé le 09/02/15, pour un montant de 1 000 €, accepté par l'AG 2016, est toujours bloqué avec une recherche d'héritiers en cours, selon nos contacts avec le notaire (Maître Gérard MERLE, notaire à Saint-Gely-du-Fesc (34)).
- Concernant le legs de Madame Monique GENNERET : pour mémoire le montant total reçu en 2018 était de 913 897 €, dont 737 200 € avaient été affectés à la commode de Madame Adélaïde. Après l'affectation de 49 699 € à l'acquisition de huit assiettes à potage du service dit « à attributs et groseilles » en décembre 2021.
Le solde à affecter de ce legs est donc à présent de 53 885 €, net de frais de gestion, « en priorité à Trianon ».
- Concernant le legs et l'assurance-vie de Monsieur Jean-Claude HUBERT : pour mémoire le montant total reçu était de 71 720 €. Après affectation de 45 484 € pour le Bosquet de la Reine, le solde de ce legs net de frais de gestion a donc été affecté pour l'adoption des trois bancs dans la salle des Cognassiers, en complément des dons reçus pour cette campagne qui se termine.
- Une partie de l'assurance-vie de Madame Janine LAVAIVRE reçue en mars 2021, a été affectée pour 5 000 € au projet « Mécénat 2022 des Jeunes Amis », qui est pour la première fois une acquisition : il s'agit d'une "superbe bordure du modèle que Christian Baulez avait identifié, dessiné par Slodtz et employé pour les cadeaux royaux en particulier pour l'encadrement de gravures du mariage du Dauphin avec l'Infante d'Espagne. Il y a deux modèles dont celui-ci est le plus riche.

Je tiens à remercier chaleureusement Maître Bertrand Chardon, membre du Conseil d'Administration depuis 2010, pour son engagement bénévole qui a été si précieux pour la Société des Amis.

Maître Chardon n'a pas souhaité renouveler son mandat cette année mais je le remercie aujourd'hui de la part du conseil d'administration pour le temps et les compétences qu'il a apportés à la Société toutes ces années.

Je voudrais également remercier chaleureusement Maître Boris Mugneret, membre du conseil d'administration pour son implication importante aux côtés de l'équipe de la Société, permettant le bon suivi et le traitement de ces dossiers de legs.

Je vais à présent vous faire part de ce qui a déjà été réalisé en 2022 et de nos projets pour 2023.

Le comité de pilotage du 14 mars 2022 avec la Fondation du patrimoine a permis renouveler notre partenariat notamment dans le cadre de notre collecte IFI et de renforcer nos actions.

Quatre dons en nature ont été effectués par l'intermédiaire de la Société des Amis :

- Une tasse à glace du service du Gobelet du Roi dit "à guirlandes de myrte et de barbeaux", don de Messieurs Jérôme Plouseau et Christophe Caramelle ;
- Un nouveau jeton de la Maison de de la Dauphine, don de M. Pascal Monté ;
- Une Marmite de la batterie de cuisine de Trianon sous la Restauration grâce au mécénat du forum Connaissances de Versailles ;
- Un ensemble de cartes postales et de photographies grâce au don de Monsieur et Madame Bernard Faugère.

Dans le cadre des projets Mécénat des Jeunes Amis, un nouveau livret concernant le canot de Marie-Antoinette a été envoyé aux Jeunes Amis en avril 2022.

Dans les prochains mois, nous nous attacherons à communiquer aux Jeunes Amis tous les secrets de l'acquisition de la bordure par Slodtz, grâce à l'assurance-vie de Madame Janine Lavaivre.

La diversité des projets nourrit ainsi la curiosité et l'intérêt de nos jeunes Amis.

Concernant les publications :

Je voudrais encore remercier la Fondation La Marck, Fondation sous l'égide de la Fondation de Luxembourg, de poursuivre son mécénat en faveur de la revue Versalia

Le conseil d'administration a approuvé l'affectation de l'assurance-vie de Madame Danièle Leblanc à plusieurs ouvrages, qui doivent être choisis en concertation avec l'établissement public dans le cadre du soutien à la publication d'ouvrages permettant d'enrichir et diffuser la connaissance de Versailles en 2022 et les années qui viennent.

Nous maintenons en 2022 nos efforts de communication.

- Sur les réseaux sociaux : nous avons 9 060 suiveurs fidèles sur Facebook, 4 420 sur Twitter, 4 080 sur Instagram et 2 430 sur LinkedIn. Le groupe LinkedIn des « Amis de Versailles » compte aujourd'hui 700 participants.
Plusieurs films peuvent être visionnés sur la chaîne Youtube de la Société.
- Les Chroniques des Amis de Versailles, magazine numérique imaginé et construit par l'équipe de l'association au début du confinement de 2020, compte aujourd'hui 703 articles. Il a été vu par 37 000 visiteurs sur 60 000 sessions depuis sa création.
- Grâce à un partenariat avec Artips, vous pouvez aussi désormais écouter les « secrets des Amis » en podcast. Ils sont aussi diffusés dans le magazine « Chroniques des Amis de Versailles ». Une manière originale de raconter les mécénats des Amis en 2 minutes et c'est pour tout public !

- Enfin, la Société participe au NordicTrack Running Tour, dimanche 19 juin 2022, qui contribue – par les frais d’inscriptions des coureurs, au mécénat des sculptures du parc. Une soixantaine de coureurs de 5 à 60 ans participeront aux courses dimanche (de 15 km à 400 m, dont la course des princesses de 8 km), en portant les couleurs des Amis. N’hésitez pas à venir les encourager dimanche prochain et à rencontrer l’équipe dans la tente de la Société des Amis.

Nous poursuivons enfin nos actions de développement :

Envers les entreprises et les prescripteurs : la Société des Amis de Versailles poursuit ses évènements de prospection à destination des chefs d’entreprises.

A l’étranger, avec le lancement des UK Friends of Versailles fin avril 2022, sous l’impulsion de Monsieur Stephen Sobey, membre Bienfaiteur depuis plusieurs années, que je remercie chaleureusement pour cette initiative. Elle a pour but de développer les adhésions, en organisant des évènements au Royaume-Uni et à Versailles, ainsi que des levées de fonds pour les projets de la Société des Amis, en s’appuyant sur le schéma Transnational Giving Europe, pour lequel l’association a un agrément. Vous pouvez retrouver toutes les informations sur notre site internet.

Les projets que je proposerai pour la Société en 2023 ont toujours la double ambition de développer le nombre de membres de la Société et d’augmenter les ressources financières de l’association, en particulier grâce aux dispositifs que vous connaissez bien à présent :

- Les legs, donations et assurances-vie : En effet les dispositifs permettant de flécher les droits de succession vers le château par l’intermédiaire de la Société des Amis, restent peu connus. N’hésitez pas à contacter l’équipe de la Société des Amis, et à en parler autour de vous.
- Le mécénat des ETI et des PME, en synergie avec l’Établissement public pour ne pas doubler avec leur propre recherche de mécènes. Nous allons intensifier nos efforts afin d’accueillir d’avantage d’entreprises en tant que membres de notre association. N’hésitez pas à solliciter l’équipe pour plus de précisions.

Votre soutien est plus que jamais précieux pour accompagner les missions de la Société des Amis et faire face aux temps difficiles pour le Château. Je compte sur votre fidélité et votre générosité qui seront indispensables pour mener à bien nos projets au bénéfice de ce patrimoine merveilleux.

8- Approbation du montant des cotisations 2023, maintenues au niveau des cotisations 2022

		COTISATIONS	Montant du reçu fiscal	Coût*
ADHÉRENT	Jeune Ami. (0-25 ans) (Duo inclus)	50 €	10 €	43 €
	Individuel	60 €	20 €	47 €
	Individuel option Duo	90 €	20 €	77 €
	Couple	90 €	30 €	70 €
	Couple option Duo	150 €	30 €	130 €
	Personne Morale	1 500 €	1 090 €	846 €**
SOCIÉTAIRE	Individuel	170 €	130 €	84 €
	Individuel option Duo	200 €	130 €	114 €
	Couple	255 €	195 €	126 €
	Couple option Duo	315 €	195 €	186 €
BIENFAITEUR	Individuel (Duo inclus)	600 €	500 €	270 €
	Individuel (Duo inclus) option Catalogues	800 €	550 €	437 €
	Couple (Duo inclus)	800 €	650 €	371 €
	Couple (Duo inclus) option Catalogues	1 000 €	700 €	538 €

*Coût pour un particulier après réduction d'impôt de 66 % sur le montant du don inclus dans l'adhésion.

**Coût pour une entreprise avec une réduction d'impôt de 60 % sur le montant du don inclus dans l'adhésion.

Les montants des cotisations 2023 sont adoptés à l'unanimité.

Contre : 0

Abstention 0

9 - Renouvellement du conseil d'administration – vote à bulletin secret

Le Président :

Depuis la dernière assemblée générale, 2 administrateurs ont été cooptés, à la suite des décès en cours de mandat de Monsieur Jean-Marc Forneri et de Monsieur Jean Guéguinou.

Comme le prévoit l'article 5 des statuts :

« En cas de vacances, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés. »

- Ainsi Monsieur Jean-Marc Forneri a été remplacé par Madame Bénédicte Angles au conseil du 14/12/2021.
 - Monsieur Jean Guéguinou a été remplacé par Monsieur Boris Mugneret au conseil du 14/12/2021
- Ces 2 mandats sont à échéance 2025.

3 administrateurs dont le mandat venait à échéance en 2022 n'ont pas souhaité le renouveler :

- Monsieur Bertrand Chardon, Secrétaire Général adjoint, entré au conseil en 2009 2010
- Monsieur Philippe Préval, entré au conseil en 2008
- Monsieur Philippe Schmitt, entré au conseil en 2009

Je les remercie chaleureusement pour le temps et les compétences qu'ils ont mises au service à la Société des Amis toutes ces années, ils restent amis et j'espère que nous les reverrons souvent au château.

8 administrateurs dont le mandat est à renouveler aujourd'hui se représentent avec le soutien du conseil d'administration, pour un mandat à échéance 2028 :

- Madame Chantal BLONDET
- Madame Brigitte BRISSET
- Madame Béatrice de BOURBON des DEUX SICILES
- Monsieur Véronique BUJON DE L'ESTANG, Vice-Présidente
- Monsieur Franck FERRAND
- Monsieur Jean-Marc LE ROUX
- Monsieur Thierry ORTMANS, Président
- Monsieur Jérôme PLOUSEAU, Trésorier Adjoint

4 membres de la Société des Amis de Versailles présentent leur candidature avec le soutien du conseil d'administration, pour un mandat à échéance 2028 :

- Madame Michèle FIESCHI-FOUAN
- Monsieur Pierre GATTAZ
- Monsieur Jean-Christian PETITFILS
- Monsieur Stephen SOBEY

Certains d'entre vous ont pu voter avant le début de cette assemblée, j'invite ceux qui ne l'ont pas encore fait à voter maintenant avec les bulletins qui leur ont été remis lors de l'émargement.

Je désigne deux scrutateurs pour le dépouillement des votes, qui aura lieu à l'issue de l'AG, vers 12h00: Madame Céline Prade et Madame Pritie Thomé, membres bénévoles de l'association, qui ont accepté cette mission.

Le résultat des élections sera communiqué vers 12h45 et les administrateurs élus à l'issue du dépouillement se réuniront en conseil pour élire le bureau.

Le Président donne la parole à la salle, en demandant à ceux qui prennent le micro de bien vouloir se présenter.

10 - Questions diverses

1 – Question d'une membre :

Concernant l'Opéra Royal, vous avez fait un orchestre. Est-ce que vous allez faire des ateliers pour les costumières ou est-ce que ce sont des prêts de costumes qui sont à l'Opéra de Paris par exemple ?

Réponse de Madame Pégard : Non, il n'y a pas d'atelier au château de Versailles pour faire les costumes. C'est extrêmement compliqué comme vous le savez, c'est un très gros travail.

2 – Question de Mr Grégoire Sentilhes :

J'ai eu un contact récent avec Géraldine Lenain, présidente des Amis du Musée Guimet qui est tournée vers l'Asie et les arts asiatiques. Elle a proposé l'établissement d'un partenariat avec la Société des Amis du Château de Versailles car comme Madame Catherine Pégard le sait bien, il y a un réservoir de donateurs et de fans de Versailles très important en Asie. Le musée Guimet pense qu'il serait intéressant pour les deux Sociétés d'Amis qu'un partenariat puisse être établi. C'est une proposition.

Réponse du Président : La réponse est naturellement oui. Tout le monde y a intérêt. C'est vrai qu'en Asie, dans certains pays, la France c'est Versailles.

Réponse de Madame Pégard : Je peux peut-être ajouter un élément ; c'est que, comme vous le savez, nous devons présenter une exposition à la Cité Interdite en 2020, puis en 2021 et puis en 2022. Cette exposition n'a pas pu avoir lieu, pour les raisons que l'on sait. J'ai reçu hier une lettre de mon homologue de la Cité Interdite proposant que cette exposition ait bien lieu en 2024. C'est dire que la Chine continue à avoir de l'intérêt pour ce que nous faisons.

3-Question de Mr Philippe Leray (reçue par mail)

Bonjour, j'ai deux sujets :

1. Je renouvelle mon souhait que des actions importantes soient menées pour et sur le Domaine Royal de Marly. Nous parlons maintenant de Versailles et de son domaine de Trianon mais très peu de Marly la Maison pourtant préférée de Louis XIV où il était lui-même. Tout en soulignant le remarquable travail de Madame Chopin et de ses équipes au musée de Marly je réitère chaque année mon souhait de faire revivre d'une façon ou d'une autre (jardin, eaux, pavillon...) le formidable espace afin d'y créer un parcours historique à imaginer pour intégrer Marly à côté de l'offre Versailles et Trianon. Il s'agit j'en ai bien conscience d'un très ambitieux projet, surtout dans le contexte tristounet actuel mais lancer l'idée voire le débat et les initiatives possibles serait déjà un début (Mécénat, Personnes Morales, International...).
2. J'apprécierai que, soit sur le site des Amis de Versailles, soit sur le site Chroniques des Amis de Versailles un forum existe en matière de livres pour échanger entre la librairie du château et les Amis sur des ouvrages. En effet, cela permettrait l'échange, les avis, les questions. Plus largement un forum permettant d'échanger entre Amis pourrait être une idée à soumettre.

En vous remerciant de relayer ces questions pour l'Assemblée Générale.

Réponse du Président : Pour votre première question concernant Marly, nos statuts - selon l'Arrêté du 29 mai 2012, indiquent précisément que la première mission de l'association est « d'apporter son concours à l'établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles pour la restauration, l'aménagement et l'enrichissement des châteaux de Versailles et de Trianon, du musée et du domaine national de Versailles ».

Le château de Marly et les autres bâtiments ont malheureusement disparu. Mais le parc en lui-même est resté relativement préservé, même si les bosquets et plusieurs bassins ont disparu ou ont été modifiés. Depuis le 1^{er} janvier 2009, les 53 hectares classés Monuments Historiques du Domaine de Marly sont placés sous la responsabilité de l'Établissement public du musée et du domaine national de Versailles. Il ne nous semble pas toutefois que cela rentre dans la définition du « domaine de Versailles » indiqué par nos statuts, pour l'affectation de financements qui seraient recueillis par la Société des Amis de Versailles.

Je rappelle par ailleurs qu'il existe une autre Société d'Amis, avec laquelle nous développons des synergies, notamment pour les activités culturelles : « les Amis du Domaine de Marly », qui a été créée en 1982, quelques mois après l'ouverture du Musée, qui s'appelle désormais « Musée du Domaine royal de Marly », et qui ne relève pas de la responsabilité de l'Établissement public du musée et du domaine national de Versailles.

Pour votre deuxième question concernant un forum « en matière de livres pour échanger entre la librairie du château et les Amis sur des ouvrages », cela nous semble une excellente idée pour prolonger l'action que nous avons déjà avec des articles de type « nous vous conseillons », notamment lien avec les conférences données par des auteurs. Nous allons y réfléchir, néanmoins tout forum nécessite une modération et nous devons vérifier quelle ressource l'association peut y affecter !

Réponse de Madame Pégard : Effectivement le domaine de Marly a été restitué pour sa gestion au château de Versailles mais sans aucune subvention. C'est-à-dire plus exactement avec une subvention la première année ; ensuite, la subvention a disparu donc il n'y plus de subvention de l'Etat pour Marly. Nous faisons de notre mieux pour entretenir les jardins, et je crois que nous arrivons très bien. Au point que cette année nous avons obtenu pour Marly le label de « jardin remarquable ». C'est une maigre consolation parce qu'évidemment on voudrait plus à Marly ; mais on continue à entretenir du mieux possible la partie végétale. Pour le reste, je crois que nous allons peut-être réussir (mais je ne veux pas vendre la peau de l'ours), grâce à un mécénat, à entretenir le pavillon dit « du Général De

Gaulle » c'est-à-dire le pavillon qui faisait partie des résidences présidentielles sous le général De Gaulle. Ce pavillon est en mauvais état. Il est difficile d'en avoir un usage puisqu'il est au bout du parc, avec une grande difficulté d'accès. Mais nous sommes en train de travailler sur un projet, notamment avec la fondation Charles De Gaulle, qui pourrait nous permettre de faire vivre ce lieu et peut-être de donner en partie satisfaction à notre ami qui pose cette question tous les ans

4 - Question de Mme Céline Moitry (reçue par mail)

Bonjour,

Le pouvoir conféré, en cas d'absence à l'assemblée, ne permet pas à chaque membre de donner des instructions de vote particulières au mandataire désigné.

Je peux comprendre qu'en cas de pouvoir en blanc sans aucune désignation nominative du mandataire, le vote sera celui choisi par ce dernier.

En revanche en cas de désignation nominative d'un mandataire, le membre mandant devrait pouvoir donner à celui-ci des instructions précises de vote sans être privé de sa liberté de choix.

Il conviendrait d'instaurer à cet effet les règles qui sont en vigueur dans le cadre des assemblées de copropriété.

Merci de l'attention que vous porterez à cette question.

Réponse du Président : Depuis de très nombreuses années, la formulation utilisée sur le pouvoir approuvé par le Conseil d'Administration précédent l'Assemblée Générale indique : "Pour me représenter à l'assemblée générale ordinaire de la Société des Amis de Versailles et prendre toutes décisions à ma place ».

Cela vaut donc tant pour le vote à main levée que pour les votes à bulletin secret, comme dans le cas de l'élection des Administrateurs. Il s'agit donc d'un mandat dit simple, par différence avec un mandat dit « impératif », c'est à dire avec des instructions de vote pour chaque objet de vote.

Pourquoi faire compliqué quand on peut faire simple.

Je comprends toutefois votre question, s'agissant en particulier du vote à bulletin secret. Nous aborderons le sujet avec le Conseil d'Administration avant la prochaine assemblée générale.

5 – Question d'une membre :

C'est une question à l'intention de l'administration du Château. Pensez-vous pérenniser la visite totale du rez-de-chaussée ; appartement du dauphin, appartement de Mesdames, galerie basse... dans les années qui viennent ? Car c'est quelque chose qui est bien énorme succès, les gens ont le sentiment d'une respiration extraordinaire de visite et d'occuper les deux grands corps du château et de respirer totalement château, de « marcher » le château. Ça a beaucoup plus, les gens sont très enthousiastes. Et dans cette perspective, de réaménager l'appartement de la Dauphine ?

Réponse de Madame Pégard : Je vous remercie Madame parce qu'en effet ça a été pour nous une grande satisfaction de pouvoir ouvrir cette année le rez-de-chaussée, qui n'avait pas été ouvert dans sa totalité depuis je crois une vingtaine d'années. Effectivement, c'est comme vous le dites non seulement une respiration mais c'est aussi un nouveau circuit de visite au château de Versailles et nous en sommes évidemment très heureux.

Il y a une seule ombre. C'est que, comme vous savez, les chantiers s'enchaînent. Malheureusement il va falloir engager celui de la mise en sécurité de l'Aile Nord du Château. Quand ces travaux commenceront, malheureusement il faudra refermer certaines pièces, par tranche. Mais ce n'est pas encore aujourd'hui, donc profitons de l'émerveillement qu'on peut avoir sans penser à la suite.

Il faut vivre aujourd'hui au château de Versailles avec les travaux. On en a fait beaucoup et je crois qu'on a la chance que ceux qui viennent visiter le château de Versailles en comprennent la nécessité. En même temps nous pouvons montrer une autre partie du château de Versailles quand on en ferme une. Donc l'objectif est de réussir à concevoir des parcours différents pour faire découvrir des parties différentes du château de Versailles à des moments différents. Ça implique une grande souplesse. Mais le château de Versailles propose ainsi une offre multiforme qui, aujourd'hui, correspond à la demande de nos visiteurs.

6 – Question de M. Philippe Le Jeloux :

J'ai une question concernant une réponse que vous pourrez peut-être donner pour l'ouverture de la grille du Dragon qui est fermée maintenant depuis pas mal de temps. Existe-t-il une échéance favorable ?

Réponse de Madame Pégard : Comme vous le savez la grille du Dragon a été fermée d'abord pour des raisons de sécurité, je parle des dix dernières années, quand il y a eu cette période d'attentats et la mise en place du plan Vigipirate que nous avons développé sur le domaine. Ensuite, il y a eu cette période de pandémie qui nous a conduit évidemment à maintenir les fermetures et même à fermer d'autres grilles du Château de Versailles. Pour l'instant, la situation financière du château nous impose à faire des économies. La fermeture de la grille du Dragon rentre actuellement dans cette politique d'économie mais je sais l'attachement que vous avez tous à vouloir la voir rouvrir un jour. Je ne doute pas que cela se fera. Aussi nous vous demandons encore un peu de patience.

8 – Question d'une membre :

Il y a eu l'année dernière, une intéressante exposition, qui était très belle d'ailleurs, sur 20 ans d'acquisition de dessins. Est-ce que vous envisagez un jour de faire aussi cela avec les acquisitions qu'on ne voit jamais. Elles sont mises dans le lieu où elles devaient être et c'est fini on ne les voit plus. Donc est-ce que vous envisagez un jour de faire 10 ans d'acquisitions, 20 ans d'acquisitions... ? Cela avait été fait du temps de Monsieur Arizzoli-Clémentel il y a quelques années.

Réponse de Madame Pégard : C'est juste. On essaie de plus en plus de présenter les acquisitions dans les lieux où elles doivent être présentées. C'est un travail très minutieux pour les conservateurs ; Gwenola Firmin qui est arrivée pourrait vous le dire. Notre objectif est effectivement de montrer ces acquisitions davantage. Peut-être avez-vous vu que cette année nous avons présenté un tableau de Scaramouche qui avait été acquis par le château de Versailles à la fin de l'année dernière., On a pu le montrer dans le cadre de l'année Molière puisque Scaramouche avait une grande influence sur le théâtre de Molière. Cette œuvre est présentée aujourd'hui dans une pièce à côté de la salle du Pape et nous espérons pouvoir utiliser cet emplacement pour dévoiler les acquisitions les plus insignes, même en dehors de leur place originelle. Comme vous le savez c'est une grande émotion quand on peut retrouver un objet qui reprend sa place exactement où il se trouvait quelques siècles auparavant.

Nouvelle intervention de la membre : Oui mais on les découvre en visite-conférence, pas autrement, et ça de temps en temps ça ferait plaisir.

Réponse de Madame Pégard : Vous avez raison, mais ça dépend aussi des dernières acquisitions que nous faisons. Encore une fois le musée fait un travail très constant pour présenter davantage ces acquisitions. Nous sommes tous d'accord pour les montrer plus et mieux ! Et nous sommes tous frustrés parfois quand on doit attendre pour le faire.

9 – Question de Mme Francine Violette :

Je voudrais savoir si on pourrait envisager de faire une exposition des boîtes en laque du Japon de Marie-Antoinette ?

Réponse de Madame Pégard : C'est un vrai débat. Vous savez qu'une partie de ces boîtes a été exposée il n'y a pas si longtemps au Getty Museum. Evidemment notre objectif c'est de les montrer davantage. Là aussi il y a un plan de la conservation pour les présenter davantage au public, mais comme vous le savez elles sont extrêmement fragiles et donc cela nécessite aussi de trouver le bon emplacement. Quelques fois on est étonné d'entendre que on ne trouve pas si facilement que cela la bonne place à Versailles pour nos collections. Cela nous rend très impatient mais c'est la réalité des choses.

10 – Question de Mme Françoise Jaffres :

Je voudrai savoir... Il n'y a aucun accord avec le château pour qu'il y ait une réduction pour les Amis de Versailles pour aller en voiture au Grand Trianon ? On est passé de 6 € à 12 € actuellement ; je trouve que c'est vraiment exagéré et qu'on aurait pu peut-être avoir l'avantage d'un tarif réduit.

Réponse de Madame Pégard : J'assume cette augmentation. Elle a été nécessaire d'abord parce qu'elle n'avait pas été faite depuis des années et aussi par un souci de préservation des jardins. Nous avons constaté que de plus en plus c'était une facilité pour certains riverains que de traverser les jardins pour aller d'un point à un autre. Ce n'est pas l'objectif que d'offrir cette facilité d'échapper à un embouteillage en passant à travers les jardins de Versailles. Mais je vous rassure, je viens de rejeter une proposition qui était faite par ailleurs, pour les J.O - puisque nous aurons la chance d'accueillir l'épreuve d'équitation des J.O en 2024. Quelqu'un avait eu la bonne idée de faire passer une navette devant le Grand Trianon, qui deviendrait une sorte de gare routière. J'ai l'air de plaisanter mais vous voyez, il faut être vigilant.

Nous avons fait ce choix d'augmenter le tarif du passage, qui reste néanmoins extrêmement modique comparé à beaucoup d'autres ; l'étude a été faite extrêmement sérieusement. Pour l'instant nous n'envisageons pas de consentir des réductions.

Le Président reprend la parole :

« Plus rien n'est à l'ordre du jour, mais avant de clore cette assemblée générale, je souhaiterais que nous ayons tous une pensée pour les Amis qui nous ont quittés cette année.

Je vous remercie d'être venus si nombreux, ainsi que les 826 membres qui nous ont envoyé leur pouvoir.

Je remercie aussi pour le bon déroulement de cette assemblée :

- Madame Catherine Pégard
- les membres du Conseil d'Administration
- la directrice de l'association Bénédicte WIART et son équipe
- les bénévoles
- Les équipes de l'Etablissement Public et notamment M. Pierre-Yves le Nir et les agents mobilisés ce jour, ainsi que M. Antoine Roucher du service Evènementiel.

J'ai le grand plaisir de donner la parole à Madame Gwenola FIRMIN, conservateur en chef, chargée des peintures du XVIIIe siècle au musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

A 12H45, Thierry Ortman remercie Madame Gwenola Firmin et annonce les résultats du vote pour le renouvellement des administrateurs :

**Résultats du vote à bulletin secret pour le renouvellement des mandats d'Administrateurs AG
11/06/2022**

Nombre de bulletins de vote : 248

Nombre de pouvoirs : 738

Nombre de votes exprimés : 986

Nombre de bulletins nuls : 3

Nombre de votes valides : 983

<u>Résultats par candidat</u>	<u>OUI</u>	<u>NON</u>
2 mandats à échéance 2025		
• Madame Bénédicte ANGLES	970	13
• Monsieur Boris MUGNERET	960	23
12 mandats à échéance 2028		
• Madame Chantal BLONDET	937	46
• Madame Brigitte BRISSET	961	22
• Madame Béatrice DE BOURBON DES DEUX SICILES	947	36
• Madame Véronique BUJON DE L'ESTANG	950	33
• Monsieur Franck FERRAND	971	12
• Madame Michèle FIESCHI-FOUAN	950	33
• Monsieur Pierre GATTAZ	949	34
• Monsieur Jean-Marc LE ROUX	949	34
• Monsieur Thierry ORTMANS	950	33
• Monsieur Jean-Christian PETITFILS	960	23
• Monsieur Jérôme PLOUSEAU	950	33
• Monsieur Stephen SOBEY	939	44

A compter de ce jour le Conseil d'Administration compte 24 membres :

12 Administrateurs avec un mandat à échéance 2025

ANGLES Bénédicte - de BEAUREPAIRE Daniel - CHADELAT Catherine - DUPIN DE LACOSTE Laurence - HAMILTON Catharine - KUHN-DELFORGE Jean-Loup - de LA ROCHEFOUCAULD Sabine – MUGNERET Boris - PASCAL Camille - RAINGEARD Jean-Michel – REPIQUET Jean – SENTILHES Grégoire

12 Administrateurs avec un mandat à échéance 2028

BLONDET Chantal - de BOURBON DES DEUX SICILES Béatrice - BRISSET Brigitte - BUJON de l'ESTANG Véronique - FERRAND Franck – FIESCHI-FOUAN Michèle - GATTAZ Pierre - LE ROUX Jean-Marc - ORTMANS Thierry – PETITFILS Jean-Christian - PLOUSEAU Jérôme - SOBEY Stephen

Le Président invite les administrateurs à rejoindre l'espace prévu pour la tenue du Conseil et remercie tous les membres présents à cette assemblée, qu'il invite au verre de l'amitié.

Thierry Ortman, Président



Jean Repiquet, Secrétaire Général